

Réunion historique de haut niveau sur l'état de droit au Siège de l'Organisation des Nations Unies

Une réunion de haut niveau s'est tenue le 24 septembre 2012 sur « l'état de droit aux niveaux national et international », sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est la première fois que les Chefs d'État et de gouvernement se rassemblent en Assemblée générale pour aborder le thème de l'état de droit afin de mettre en exergue le rôle clé que l'état de droit joue sur les scènes nationale et internationale.

Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une Déclaration historique sur l'état de droit. Pour la première fois, 193 États Membres ont convenu des éléments de définition et de la compétence générale de l'état de droit, depuis le règlement pacifique de conflits internationaux à l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables à la justice. La Déclaration souligne la corrélation existant entre l'état de droit et les trois piliers du système des Nations Unies, à savoir la paix, le développement et les droits de l'homme. Forte de ce constat, elle demande que la question de l'état de droit soit examinée dans l'Agenda international pour le développement après 2015. Afin de développer davantage ces liens et de renforcer l'état de droit aux niveaux national et international, le Secrétaire général est prié de consulter bon nombre de parties prenantes et de présenter un rapport à ce sujet lors de l'Assemblée qui se tiendra l'année prochaine.

La Déclaration admet que la plupart des contributions volontaires reçues des États Membres visent à renforcer l'état de droit et à promouvoir de nouveaux engagements à l'avenir. Le nombre de contributions reçues a dépassé toutes les attentes puisque plus de 40 États Membres et Observateurs ont profité de la tenue de cette réunion pour annoncer plus de 250 engagements. Les contributions soumises sont disponibles sur le site à l'adresse suivante : www.unrol.org. Parmi les pays qui ont annoncé leur contribution, notons l'Argentine, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, le Chili, le Costa Rica, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, la Géorgie, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Libéria, le Liechtenstein, le Luxembourg, les Maldives, le Mexique, les Pays-Bas, le Nigéria, la Norvège, la Roumanie, le Pérou, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, la Suisse, la Tanzanie, la Thaïlande, les États-Unis d'Amérique et l'Uruguay. Deux Observateurs, l'Union européenne et l'Organisation internationale de droit du développement ont également fait part de leurs engagements.

Lors de l'ouverture de cette Réunion, le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon a invité tous les États Membres à respecter le principe de l'égale application du droit à la fois aux niveaux national et international. Il a rappelé que l'application des résolutions, décisions et lois ne peut être sélective. « Nous ne pouvons pas permettre que des intérêts politiques propres altèrent le principe de justice », a-t-il ajouté. Le Secrétaire général fait également écho à la Déclaration, en faisant valoir le fait qu'en renforçant l'état de droit, nous renforçons les trois piliers du Système des Nations Unies (la paix, le développement et les droits de l'homme). Le nouveau Président de l'Assemblée générale, M. Vuk Jeremi (Serbie), a invité les États Membres à s'inspirer de la réflexion de Montesquieu selon laquelle « il n'y a rien de si puissant qu'une république où l'on observe les lois non par crainte mais par passion ».

Au cours de cette Réunion, 69 États Membres et Observateurs ont pris la parole. En guise de conclusion, deux représentants de la société civile, Louise Arbour, Présidente et Administratrice d'International Crisis Group et M. Cherif Bassiounir, Directeur de l'Institut international des hautes études en sciences criminelles,